

Présidence : M. Jean-Charles Guiguen,**Secrétaire de séance :** M. Philippe Brandy,**Membres présents :** MME. Véronique Autexier,
MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Manuel Pinaud, Jean-Jacques Raboisson,**Membre excusé :** Néant,**Membre non-excusé :** Néant,**Membre invité :** Néant.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District), par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : district@foot16.fff.fr.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil
- Formalités
- Civilités
- Informations de l'animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Etude des forfaits et amendes
- 2 : Reports des rencontres

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- 1 : Synthèse de la J2 des championnats D4 et CR7 des 19 et 20 septembre 2026 (2^{ème} journée des championnats D4 et CR7)

4° Question(s) et information(s) diverse(s)

- Etude des courriels/courriers

INTRODUCTION

Accueil : L'animateur remercie les participants de leur présence.

Formalités : Le PV N° 12 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 17/09/2026 est approuvé sans modification.

Civilités : Néant.

Informations de l'animateur : Néant.

SUJET(S) « POUR DECISION »**1 – Etude des forfaits et amendes :****Forfait(s) et Amende(s)****D3 – Poule A**

Chasseneuil Us 2 du 05/09/2026

Amende de **28 euros** (Feuille de match en retard ou égarée seniors) en application des Tarifs Généraux 2026/2027

D3 – Poule A

Montbron Usa 2 du 05/09/2026

Amende de **28 euros** (Feuille de match en retard ou égarée seniors) en application des Tarifs Généraux 2026/2027

D4 – Poule C

Chasseneuil Us 3 du 19/09/2026

Amende de **6 euros** (Feuille de match comportant des erreurs ou omissions) en application des Tarifs Généraux 2026/2027

D4 – Poule C

Haute Charente Fc 3 du 19/09/2026

Amende de **6 euros** (Feuille de match comportant des erreurs ou omissions) en application des Tarifs Généraux 2026/2027

CR7 – Poule A

Etagnac Us 2 (**1^{er} forfait**) du 18/09/2026

Amende de **30 euros** (Forfait Championnats CR7 et Féminines à 8 – 1^{er} et 2^{ème} Forfait) en application des Tarifs Généraux 2026/2027

Décision 1 : La Commission valide les forfaits et amendes

2 – Reports des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
D3 – Menuiseries de la Roche	B	Rouillac Fc – Ent Foot 16	05/09/2026	A FIXER	20h00
D4 – Fournil de Bassac	C	La Roche Rivière Fc 4 – Usa Montbron 3	19/09/2026	26/09/2026	18h00
CR7 – Audouin Peinture	B	Vindelle Asfc 3 – Fc Fontenille 2	18/10/2026	27/09/2026	15H00

Décision 2 : La Commission valide les reports et demande au secrétariat d'informer les clubs et la CDA.

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

- 1 : Synthèse de la J2 des championnats D4 et CR7 des 19 et 20 septembre 2026 (2^{ème} journée des championnats D4 et CR7)

Championnat D4 – Fournil de Bassac

- 37 matchs programmés
- 35 réalisés
- 1 « arrêté » = Voeuil As 3 / Isle Espagnac Fcc 2
- 1 « reporté » = La Roche Rivières Fc 4 / Montbron Usa 3
- 189 buts marqués, Moyenne = 5,400 buts par match
- 2 FM depuis le début de saison

FM = Forfait match,
FG = Forfait Général

Championnat CR7 – Peinture Audouin

- 20 matchs programmés
- 19 réalisés
- 1 FM = Etagnac Us 2
- 193 buts marqués, Moyenne = 10,157 buts par match
- 4 FM depuis le début de saison

FM = Forfait match,
FG = Forfait Général

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)**Etude des courriels/courriers reçus**

- Es Montignac, du 21/09/2026, pris note,
- Fc Fontenille, du 21/09/2026, pris note,
- As Voeuil et Giget, du 21/09/2026, pris note,
- Fc Sud Charente, du 21/09/2026, pris note,
- Aj Montmoreau, du 21/09/2026, pris note,
- Js Garat Sers Vouzan, du 21/09/2026, pris note,
- As Aigre, du 21/09/2026, pris note,
- As Claix, du 21/09/2026, pris note,
- As Merpins, du 22/09/2026, pris note
- Us Etagnac, du 17/09/2026, pris note.

RECAPITULATIF DES DECISIONS

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
	PV n°12 du 17/09/2026	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Etude des forfaits et amendes	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
2	Reports des rencontres	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

Début de séance à 17h45. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45

La prochaine réunion est fixée au MERCREDI 7 OCTOBRE 2026 à 17H15, **sauf avis contraire**.

L'animateur,
Jean-Charles GUIGUEN



Le Secrétaire
Philippe Brandy

